



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

relogement

Question au Gouvernement n° 3382

Texte de la question

RELOGEMENT DES HABITANTS DE L'IMMEUBLE DE LA RUE DU CORBILLON À SAINT-DENIS

M. le président. La parole est à M. François Asensi, pour le groupe de la Gauche démocrate et républicaine.

M. François Asensi. Madame la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité, à la suite de l'intervention salubre des forces de l'ordre à Saint-Denis, 29 familles sont à la rue. La puissance de feu et l'explosion d'une bombe ont réduit leur immeuble en gravats.

Immédiatement, le maire de Saint-Denis, Didier Paillard, a mis en place une cellule de soutien psychologique et social. La municipalité a organisé seule l'hébergement provisoire des familles concernées, dans cette ville populaire et solidaire, saluée par le Président de la République et la maire de Paris, bien loin des propos infamants et stigmatisants de certains.

Aujourd'hui, il est urgent d'agir pour ces 71 personnes, dont 26 enfants, victimes collatérales du terrorisme, et qui doivent être reconnues en tant que telles. La République a l'obligation d'assister et de reloger ces victimes, un devoir d'humanité qui se fait attendre. L'un des occupants, blessé, a même reçu une obligation de quitter le territoire sur son lit d'hôpital, décision heureusement annulée ce jour.

Faut-il rappeler que Saint-Denis fait des efforts considérables pour loger les Franciliens et résorber l'habitat précaire ? Depuis 2010, elle a construit 4 300 logements et réhabilité 2 800 logements insalubres, alors que la liste de demandeurs de logement s'établit à 7 500.

Vous le voyez, madame la ministre, cette ville n'a jamais failli pour prendre en charge les populations précarisées par la crise, au contraire d'autres communes plus aisées qui s'en sont lavé les mains et n'appliquent toujours pas la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains.

L'État doit prendre ses responsabilités, et assurer le relogement des familles touchées. Que compte faire pour cela le Gouvernement ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de la Gauche démocrate et républicaine.)*

M. le président. La parole est à Mme la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité.

Mme Sylvia Pinel, ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, monsieur le député, vous avez rappelé le traumatisme des habitants de Saint-Denis à la suite de l'intervention des forces de police, mercredi dernier, dans le cadre de l'enquête antiterroriste. Il est évidemment du devoir de l'État d'accompagner ces habitants, tant en termes de relogement, que sur les plans social et psychologique.

Les services de l'État, en lien avec la ville de Saint-Denis, sont mobilisés depuis mercredi dernier pour trouver des solutions d'hébergement. Cela a immédiatement été le cas puisque, vous l'avez dit, certaines familles ont pu être hébergées dans un gymnase de la ville. Cette semaine, un hébergement plus durable a été proposé aux familles. Certaines personnes ont ainsi commencé à s'y rendre.

Ces familles sont naturellement soucieuses de retrouver un logement pérenne : les services de l'État, en lien avec le centre communal d'action sociale de Saint-Denis font leur possible pour reloger, dans les meilleurs délais, les habitants concernés.

Ce travail de relogement a donc débuté. L'État mobilise l'ensemble des partenaires du logement social. Il mobilisera son propre contingent afin de reloger au plus vite les familles concernées. J'ai également demandé au préfet de région ainsi qu'au préfet du département de me faire remonter en temps réel les difficultés et les points de blocage pouvant retarder le relogement pérenne des personnes concernées. Vous le voyez, monsieur le député, tous les services de l'État sont mobilisés pour trouver un logement digne et adapté aux situations de ces familles. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.)*

Données clés

Auteur : [M. François Asensi](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (11^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3382

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : Logement, égalité des territoires et ruralité

Ministère attributaire : Logement, égalité des territoires et ruralité

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 novembre 2015](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [26 novembre 2015](#)